

NOTE-EXPRESS

NON PROTEGE - DIFFUSION RESTREINTE - CONFIDENTIEL DÉFENSE¹

ORIGINE : 1^{er} REGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE
Bureau opérations instruction/officier 3D et de sécurité des vols

DESTINATAIRE(S) (pour action) : AAPCA Fayence ; UCPA Lachens ; FFVL ; CSA aéromodélisme
Canjuers ; Club Lachens vol libre ; E3P

DESTINATAIRE(S) (pour information) :

Canjuers, le 10 janvier 2019

N°356/CFT/COM2CIA/1^{er}RCA/BOI/CS3/NP

OBJET : Activités aériennes du camp de Canjuers en S03/2019.

REFERENCE(S) : *Protocole d'accord entre le camp de Canjuers et l'association
aéronautique Provence Côte d'Azur du 01 mars 2016.*
*Protocole d'accord entre le camp de Canjuers et l'association
Lachens Vol Libre, l'UCPA et E3P du 1^{er} mars 2017.*

P. JOINTE(S) : *Détail des activités en S03/2019.*

Primo : Les documents de référence permettent de préciser les modalités de coordination, d'activation et de désactivation des zones LF R138 TA et LF R138 TB, à adopter lors des exercices mettant en œuvre des hélicoptères de la Défense et/ou des avions télépilotés non habités, ou bien encore des exercices de tirs. Ils permettent également de définir les modalités d'activation des volumes ZRT 1 et 2 « MALAY FREEDOM »

Secundo : Dans ce cadre et en application des protocoles, les créneaux d'activités seront confirmés par l'officier 3D du camp aux associations de Fayence et du Lachens, au plus tard les vendredis précédents.

Tertio : Vous trouverez en annexe la confirmation des créneaux d'activité pour la semaine 03/2019.

Capitaine DAMIANI Philippe
« original signé »

¹ Rayer les mentions inutilisées.

Activités aériennes camp de Canjuers en S 03/2019

Alpha :

Activation de la LFR138 TA :

Hélicoptère en LFR138 TA du lundi 10 au jeudi 13 décembre 2018

Date et heures d'activité en UTC :

Lundi 14 janvier :	Néant
Mardi 15 janvier :	00 ⁰⁰ à 23 ⁵⁹
Mercredi 16 janvier :	00 ⁰⁰ à 07 ⁰⁰
Mercredi 16 janvier :	16 ⁵⁴ à 23 ⁵⁹
Jeudi 17 janvier :	00 ⁰⁰ à 07 ⁰⁰

Activité : Hélicoptère

Limites verticales : SFC - FL065

Remarque : conformément au protocole AAPCA-Camp de Canjuers du 01 mars 2016 et l'ALVL- Camp de Canjuers du 01 juin 2012, lorsque la zone n'est active qu'au profit d'hélicoptère, elle est perméable aux aéronefs de l'AAPCA et à contournement obligatoire pour tous les autres usagers.

Bravo :

Activation de la LFR138 TB :

Néant

Charlie :

Activation des ZRT « MALAY FREEDOM » :

Aucune activation programmée.

Activation des ZRT ALPHA conforme au SU AIP 264/18 du 27/12/18 :

Activable du :

- lundi au jeudi de 10h00 à 14h00 et de 17h00 à 23h59.
- Vendredi de 10h00 à 14h00.

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf aéronef assurant l'essai en vol, sauf aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement de la ZRT ALPHA avec la zone réglementée R138 (entre SFC et FL 105) n'est pas compatible avec ces missions, et après coordination avec le PC Tir de Canjuers.